

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2018

CP2018_12_6
id. 4317

L'an deux mille dix huit, le onze décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme JALAISE (pouvoir à M. MARDEGAN)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION
DE 3 LOGEMENTS INDIVIDUELS (2 PLUS ET 1 PLAI)
IMPASSE TAURINES À ALBIAS**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente, une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn et Garonne Habitat. Elle concerne l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements individuels (2 PLUS et 1 PLAI) situés Impasse Taurines à Albias.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 381 017 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PLUS sur 40 ans	204 809 €
* Prêt CDC PLUS sur 50 ans	49 202 €
* Prêt CDC PLAI sur 40 ans	90 405 €
* Prêt CDC PLAI sur 50 ans	24 601 €
* Subvention CD 82	3 100 €
* Subvention Etat	6 400 €
* Subvention Région	2 500 €
Total	381 017 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 369 017 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 80470.

La garantie sollicitée du Département porte, en application de la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2017, sur une somme de 258 311,90 €, soit 70 % d'un montant global de 369 017 €, la commune d'Albias se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 11 octobre 2018.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 ci-dessus rappelée,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements individuels (2 PLUS et 1 PLAI), situés impasse Taurines à Albias, la garantie du Département à hauteur de 258 311,90 €, soit 70 % de l'emprunt souscrit ;
- Précise que la commune d'Albias se porte garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit conformément à la délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2018 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC